

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2015**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 25 juin 2015

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 18 juin 2015

N° 2015-67

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Nathalie MERAND-DELERUE

OBJET

Etaients présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. NOUELLE (par proc. à Mme CRESPIY à partir du N° 2015-57), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. TOLLET), Mme NICAISE (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, M. MANINI, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI

VENTE AUX ENCHERES  
D'UN VEHICULE MUNICIPAL –  
AUTORISATION

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le .....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

**Rapport de : N. MERAND-DELERUE**

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération n°2014-50 du 14 avril 2014 prévoient que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

La Ville a souhaité mettre en vente un certain nombre de véhicules et matériels municipaux dont elle n'avait plus l'utilité. Il a été décidé de recourir à la vente aux enchères sur une plateforme internet ouverte à tous les publics. La mise aux enchères a débuté le 17 juin et se clôturera le 30 juin prochain.

Cette démarche participe du développement durable et de la bonne gestion du patrimoine et des finances communaux.

Un véhicule de marque Peugeot, modèle 308 premium, diesel, immatriculé AD-144-ZY, dont la date de première mise en circulation est le 23/10/2009 et qui affiche un kilométrage de 141 320 km est mis à prix à 2000 euros mais est susceptible de faire l'objet d'une belle vente, pour un prix supérieur au seuil de 4600 euros fixé en application de l'article L.2122-22.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 38 voix pour et 5 contre,

**- AUTORISE**

la vente du véhicule Peugeot 308, immatriculé AD-144-ZY, dans le cas où le prix de la dernière enchère dépasserait le seuil des 4 600 euros,

**- AUTORISE**

Monsieur le Député-Maire à signer l'acte de vente subséquent,

**- DIT**

que la recette en résultant sera versée au budget municipal (fonction 01, nature 775),

**- DIT**

que Monsieur le Député-Maire rendra compte au Conseil Municipal, lors de la prochaine séance, de la vente réalisée.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 26 juin 2015  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET